

CADRE DES RESULTATS

EFFET UNDAF: D'ici 2013, les institutions publiques, les collectivités locales et la société civile mettent davantage en œuvre les règles de bonne gouvernance et assurent une meilleure gestion des crises et catastrophes naturelles			
Stratégie de Partenariat : « Baket Funding » et/ou « Cost-sharing » avec d'autres partenaires.			
Project title and ID (ATLAS Award ID : "000062922" APPUI A LA REALISATION DE LA LEPI			
EFFETS	COMPOSANTES	RESULTATS	PARTIES RESPONSABLES
<p>Effet 1 : Le processus démocratique est renforcé à travers le renforcement de la mission du Parlement et la réforme du système électoral</p> <p>Base :</p> <p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Matériels de recensement et électoraux achetés, acheminés, installés et accessibles à tous les électeurs enregistrés 2. Procédures du recensement établies 3. Equipements informatiques en place 4. Liste électorale Permanente 	<p>1.1. Mise en place de la LEPI</p> <p>Indicateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procédures du recensement établies 2. Equipements informatiques en place 3. Equipes formées 4. Listes électorales publiées 5. Cartes distribuées à tous les électeurs inscrits 6. Exactitude à 97% des erreurs de saisie de données ne pourront se produire que sur 3 inscriptions sur 100 7. Actualité à 85% : les renseignements sur chaque électeur sont mis à jour 	<p>1.1.1. RENALEPI réalisé</p> <p>1.1.1.1 Recrutement & formation du personnel de recensement</p> <p>1.1.1.2 Cartographie censitaire et identification des centres de recensement</p> <p>1.1.1.3 Dimensionnement des opérations de collecte.</p> <p>1.1.1.4 Repérage des postes de recensement ouverts lors des dernières élections</p> <p>1.1.1.5 Recensement des infrastructures administratives publiques ou privées en vue de la création du fichier géographique</p> <p>1.1.1.5.1 Découper le territoire en des aires de opérationnelles de recensement (blocs d'habitations) pour le dénombrement ;</p> <p>1.1.1.5.2 Déploiement du personnel du recensement ;</p> <p>1.1.1.5.3 Quantification de la charge de travail et la quantité des matériels et instruments nécessaires, de la collecte (faciliter l'organisation des Opérations de Terrain) ;</p> <p>1.1.1.2 Détermination des spécifications techniques du matériel informatique de collecte et de traitement des données (Kit d'enregistrement biométrique)</p> <p>1.1.1.3 Elaboration du cahier de charge portant organisation du recensement</p> <p>1.1.1.4 Elaboration du cahier de charge de l'opérateur technique</p> <p>1.1.1.4.1 Lancement de l'appel d'offres de l'opérateur technique</p>	<p>Expertise, formation, fonctionnements équipements Matériel</p> <p>PNUD/CPS/MIRENA</p>

<p>5. Informatisées publiées</p> <p>8. Cartes d'électeurs distribuées à tous les électeurs inscrits.</p>	<p>dans 8,5 sur 10 des cas</p> <p>8. Inclusive : l'inscription sur les listes électorales est effective pour tous les citoyens appartenant à tous les groupes et à toutes les catégories</p>	<p>1.1.1.4.2 Depouillement des offres pour le recrutement de l'opérateur technique et signature du contrat pour la fourniture des matériels et équipement du recensement et de traitement des données</p> <p>1.1.1.4.3 Commande des matériels et équipements</p> <p>1.1.1.4.4 Acquisition et déploiement du matériel de recensement</p> <p>1.1.1.4.5 Recensement Portes à portes et enregistrement des bénéficiaires de l'extérieur</p> <p>1.1.1.4.6 Capture des données alphanumériques et transmission aux centres de traitement</p> <p>1.1.1.4.7 Traitement ABIS (Automatic Biometric Identification System) des données biométriques du fichier national</p> <p>1.1.1.4.8 Constitution des archives électroniques des données issues des kits d'enregistrement au centre national de traitement</p> <p>1.1.1.4.9 Croisement des données avec le fichier national dédoublonné</p> <p>1.1.1.4.10 Publication des listes provisoires ;</p> <p>1.1.1.4.11 Enregistrement des recours</p> <p>1.1.1.4.12 Apurement qualitatif et à un apurement quantitatif au centre national de traitement.</p> <p>1.1.1.4.13 Apurement qualitatif et à un apurement quantitatif au centre national de traitement</p> <p>1.1.1.4.14 Correction et mise à jour de la liste</p> <p>1.1.1.5 Confections de la liste électorale définitive</p> <p>1.1.1.6 Affichage de la liste définitive</p> <p>1.1.1.7 LEPI dérivée du fichier national dédoublonné, croisé et apuré</p> <p>1.1.1.8 Génération des bureaux de vote</p> <p>1.1.1.9 Extraction et déploiement des fichiers communaux</p> <p>1.1.1.10 Impression et publication des extraits de la liste définitive, mise à disposition de la LEPI conformément à la loi</p> <p>1.1.1.11 Intégration des électeurs éligibles et non identifiés préalablement par le RENA, ainsi que ceux éligibles et identifiés lors du RENA et qui sont devenus électeurs ;</p> <p>1.1.1.12 Extraction de la liste électorale des électeurs décédés, des électeurs qui ont perdu leur droit de vote.</p> <p>1.1.1.13 Etablissement des cartes d'électeurs sur la base de la liste définitive</p>
--	--	--

	<p>1.2 Capacités des institutions renforcées pour la conduite du processus de mise en place de la LEPI et de règlement des contentieux</p> <p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'ateliers/séminaires organisés au profit des organes de gestion des contentieux relatifs à l'établissement du RENA LEPI</p> <p>Délais de traitement des recours</p> <p>Nombre de missions d'études en administration comparée sur la gestion des contentieux d'établissement de la liste électorale permanente informatisée</p> <p>Equipements et matériels mis à disposition de la Cour Constitutionnelle</p> <p>Guide de gestion des contentieux relatifs à la réalisation du RENA LEPI</p>	<p>1.2.1 Meilleurs appropriation et gestion du contentieux relatif à l'établissement du RENA / LEPI</p> <p>1.2.1.1 Séminaires/ateliers d'information organisés à l'endroit du personnel de la CPS, de la MIRENA</p> <p>1.2.1.2 Séminaires et ateliers d'échanges avec les membres des la cour Constitutionnelle sur les contentieux issues de la réalisation de la LEPI</p> <p>1.2.1.3 Achats d'équipements et de matériels au profit de la Cour Constitutionnelle</p> <p>1.2.1.4 Visites d'échanges en administration comparée au profit des membres de la Cour Constitutionnelle sur la gestion du contentieux relatifs à l'établissement de la liste électorale permanente informatisée</p> <p>1.2.2 le mécanisme de recours est mis en place et parfaitement maîtrisé par les parties prenantes (ONG, population, membres du CPS, Membres de la MIRENA et membre de la Cour Constitutionnelle)</p> <p>1.2.2.1 Confession du matériel de sensibilisation sur le contentieux à naître de l'application de la loi portant sur la réalisation du RENA et de la LEPI</p> <p>1.2.2.2 Réalisation d'un guide de gestion des contentieux relatif à la réalisation du RENA /LEPI</p> <p>1.2.2.3 Vulgarisation du guide et sensibilisation de toutes les parties prenantes sur le contenu du Guide, à l'exercice des droits et à l'accomplissement des devoirs en matière de contentieux relatifs à l'établissement du RENA LEPI conformément à la loi et dans la paix</p>	<p>PNUD/CPS/ COUR CONSTITUTIONNELLE / ONG</p> <p>MIRENA/SOCIETE CIVILE/MEDIAS / CPS/</p>	<p>Expertise, formation, fonctionnement, équipements</p> <p>Ressources financières et humaines</p> <p>Matériel</p> <p>Voyage + DSA</p> <p>Expertise, formation, fonctionnement, équipements</p> <p>Ressources financières et humaines</p>
<p>2. La population, les instances de réalisation de la LEPI, la société civile et la Cour Constitutionnelle sont</p>		<p>2.1 Plan de communication élaboré et mise en œuvre</p> <p>2.1.1 Elaboration et mise en œuvre du Plan de communication</p> <p>2.1.2 Information et Sensibilisation des populations sur les différentes étapes du processus de réalisation du RENA</p>		

	<p>informées et sensibilisées concernant les questions liées au recensement électoral, l'établissement de la LEPI et la gestion des contentieux dans la paix</p> <p>Indicateurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie de communication élaborée et appliquée 2. Programme d'éducation civique élaboré et mis en œuvre 3. La plupart des électeurs inscrits se rendent aux élections et sont bien informés sur les différentes étapes des élections 	<p>LEPI</p> <p>2.1.3 Éducation, information et sensibilisation de la population sur le recensement électoral</p> <p>2.1.3.1.1 Ateliers dans les départements sur l'éducation électorale</p> <p>2.1.3.1.2 Ateliers de formation des médias et de la HAAC sur le traitement de l'information sur le processus de réalisation du RENA /LEPI et la Gestion des contentieux relatifs à la réalisation du RENA /LEPI</p> <p>2.1.3.1.3 Ateliers d'information, de formation et de sensibilisation des organisations de la Société civile par département sur le déroulement du processus de réalisation du RENA / LEPI et la gestion des contentieux relatifs à la réalisation du RENA /LEPI</p> <p>2.1.4 Campagne d'information et d'éducation TV, radio, théâtre populaires)</p> <p>2.1.5 Formation des acteurs (partis, Gouv.,ONG) & agents (membres BV)</p>	
--	--	--	--

<p>3. La gestion efficace du Projet est assurée</p>	<p>3.1 Les Moyens de Gestion sont mis à disposition</p>	<p>3.1.1 Assurer le fonctionnement de l'Unité de Mise en Œuvre pour accompagner la préparation et l'exécution des plans de travail 3.1.2 Réaliser le suivi - évaluation, communication capitalisation des leçons apprises 3.1.3 Préparer les rapports mandataires de suivi (trimestriel et annuel) 3.1.4 Organiser les réunions périodiques du Comité de Pilotage</p> <p>CONTINGENCES (3%) EVALUATION FRAIS GENERAUX DE SERVICE (7%)</p>	<p><i>PNUD</i></p>	<p>Matériel, Voyage + DSA Coordonnateur Secrétaire comptable Chauffeur Matériel, voiture Fonctionnement</p>
--	--	--	--------------------	--

VI. MOBILISATION, COORDINATION ET GESTION DU PROJET

6.1. Modalités de financement du projet

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), y compris la Commission Européenne (CE), ont sélectionné le PNUD pour gérer un Fonds Commun en appui à la LEPI (ci -après le « Panier ») en reconnaissance du mandat donné au PNUD par la Résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU 46/137 du 17 décembre 1991 pour coordonner l'assistance électorale au niveau du Pays concerné entre les acteurs nationaux et internationaux.

Les PTFs vont conclure des accords séparés de partage des coûts (ou, dans le cas spécifique de la CE, une convention de contribution) avec le PNUD. Le Panier aura une structure de gestion à deux niveaux : un Comité de Pilotage et une Équipe de Gestion du Projet. Le projet sera mis en œuvre par le PNUD sous la modalité d'exécution directe (DEX).

Les PTFs acceptent le principe d'un panier multi bailleurs où les fonds ne ciblent pas de lignes budgétaires spécifiques. En effet, les rapports financiers et techniques porteront sur le Panier dans son ensemble et non sur les contributions de chacun. Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des PTFs comme contribuant au Panier pendant chaque phase du projet.

Les montants des contributions initialement annoncées par les PTFs sont ceux pris en considération dans l'élaboration des activités du projet. Toutefois d'autres contributions non encore chiffrées sont attendues et des révisions subséquentes seront apportées au projet au fur et à mesure de la concrétisation de ces contributions. Le Comité de pilotage du Projet sera l'instance qui décidera de ces modifications ultérieures.

Le PNUD, coordonnateur de l'aide, doit s'assurer que les contributions sont effectivement disponibles pour la mise en œuvre des activités planifiées. La participation aux coûts fait ainsi partie des ressources du PNUD et est entièrement intégrée dans le budget global du projet et enregistrée en tant que partie du budget du projet. Les contributions des PTFs s'appliquent à l'ensemble du budget du projet sans être allouées à une ligne de budget spécifique, à des apports spécifiques ou à un élément spécifique.

La contribution au titre de la participation aux coûts doit inclure une part calculée au prorata des frais de Service de Gestion Générale de 7%, ainsi que les frais directs liés à la gestion du projet indiqués dans le budget du projet. L'utilisation des contributions non dépensées en raison de changements dans l'application du projet est négociée avec les PTFs. Les rapports réguliers sont élaborés et remis aux PTFs sur les dépenses et les résultats obtenus avec leur contribution. La périodicité des rapports est indiquée ci -après dans la partie «Suivi et évaluation ».

6.2. Modalités de gestion du projet

Sous la modalité « Exécution Directe », le PNUD assure la gestion efficace du projet et du panier commun en étroite collaboration avec l'organe de gestion de la LEPI et les autres acteurs de la société civile, de l'Assemblée Nationale, de la Cour Suprême, et de la Cour Constitutionnelle bénéficiant de ce projet. La CPS et la MIRENA et les autres bénéficiaires du projet sont appuyés par le PNUD dans l'élaboration de leur plan d'activités opérationnel et du budget détaillé de la mise en œuvre de la LEPI.

Pour la gestion opérationnelle du projet, le PNUD mettra en place une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui assurera la gestion quotidienne du projet et du panier commun et qui apportera des conseils et appuis techniques à la MIRENA et aux autres bénéficiaires du projet pour la réalisation des activités auxquelles contribue ce projet. Le projet recevra le soutien et un suivi direct de la Joint Task Force CE-PNUD

Depuis Janvier 2007, la Joint Task Force CE-PNUD sur l'assistance électorale travaille dans le but de renforcer et de faciliter le partenariat entre la CE et le PNUD dans le domaine de l'assistance

électorale et a pour but d'améliorer l'efficacité et l'adhésion des projets à l'approche stratégique commune entre la CE et le PNUD.

Le succès ou l'échec des projets d'assistance électorale influence le partenariat global entre la CE et le PNUD. Il est important de s'assurer que les attentes respectives sont rencontrées et que chaque projet est effectivement conçu et mis en œuvre et adéquatement suivi. Sur la base des observations des services de la CE et du PNUD aux niveaux des sièges et du terrain, il a été décidé de renforcer le partenariat en bonifiant les activités développées à ce jour.

La Joint Task Force CE-PNUD sur l'assistance électorale est constituée du personnel de la CE et du PNUD qui traitent de l'assistance électorale au niveau des sièges entre Bruxelles, New York, Mexico et Copenhague. L'objectif principal de la JTF est de renforcer et faciliter le partenariat entre la CE et le PNUD dans le domaine de l'assistance électorale et a pour but d'améliorer l'efficacité et l'adhésion des projets à l'approche stratégique commune entre la CE et le PNUD.

Par ailleurs, le PNUD assurera la collaboration avec les PTFs participant au financement du panier commun et la coordination avec le Gouvernement à travers le mécanisme du Comité de Pilotage précisé ci-après.

Au début du présent projet, la MIRENA et les autres bénéficiaires du projet en collaboration avec l'UGP élaboreront, sur la base du plan opérationnel, le programme d'activités sous financement du panier commun. Ils élaboreront par la suite des rapports réguliers d'avancement des activités.

Les partenaires bénéficiaires du projet sont tenus à se conformer aux procédures de gestion du PNUD. Toutes les dépenses qui auraient été effectuées ou engagements pris en dehors des règles et procédures applicables au PNUD ne pourront pas être couverts par le projet. Le PNUD pourra cependant, dans la mesure où ses procédures l'y autorisent, conclure des accords particuliers avec des entités bénéficiaires, en vue de l'exécution de certaines rubriques. Des justificatifs complets des dépenses devront alors être communiqués au PNUD, dans les délais convenus.

Le PNUD rendra compte aux PTFs contribuant au panier de l'utilisation de leurs ressources conformément aux règles et procédures du PNUD.

6.3. Coordination et Supervision

Le projet a une structure de gestion à deux niveaux : un Comité de Pilotage et une Unité de Gestion du Projet.

6.3.1. Le Comité de Pilotage :

Il est responsable de l'orientation stratégique de l'appui offert dans le cadre du Panier. Il sera co-présidé par :

- le Président de la CPS.
- le Chef de Délégation de la CE
- le Représentant Résident du PNUD

Il sera composé par :

- Les représentants du Gouvernement (MCRI, Finances),
- Le représentant de la MIRENA,
- Les représentants des PTFs qui participent au Panier

D'autres parties, en plus des membres ordinaires, pourront être invitées à assister comme observateur au Comité de Pilotage (sans droit de vote). Si un PTF supplémentaire devait se joindre au Panier, la représentation sera revue et modifiée le cas échéant avec l'accord de 75% des membres du Comité de Pilotage.

L'Unité de Gestion du Projet assurera le Secrétariat du Comité de Pilotage qui se réunira toutes les deux semaines, et plus fréquemment selon le besoin et aura les responsabilités ci-dessous:

- Définir les orientations stratégiques sur le financement par le Panier des activités électorales ;
- Instruire l'Unité de Gestion du Projet sur la gestion du Panier commun ;
- Décider de toutes les questions permettant d'assurer la gestion et le fonctionnement effectif du Panier et le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet, en conformité avec les dispositions du Protocole d'Accord, de ses Annexes et de ce Document de Projet;
- Instruire l'Unité de Gestion du Projet sur les actions éventuelles à entreprendre si des circonstances extérieures rendent difficile le respect des délais et des indicateurs de performance d'origine ;
- Superviser l'Unité de Gestion du Projet dans son rôle de Secrétaire du Comité de Pilotage.

Le quorum sera de 75% des membres du Comité de Pilotage, avec au moins la MIRENA et deux PTFs présents. Les décisions du comité de pilotage seront de préférence adoptées par consensus. Toutefois, en l'absence d'accord et en dernier ressort, il sera procédé à un vote pondéré - en fonction des contributions apportées - dont le résultat devra obtenir l'aval du PNUD, ce dernier étant responsable de la gestion du projet.

Un Comité Technique pourra être mis en place réunissant des représentants des membres du Comité de Pilotage qui voudront y participer. Il se réunira entre les réunions du Comité de Pilotage, et son objectif sera essentiellement d'assurer le suivi des progrès du projets à fin de rendre plus

6.3.2. L'Unité de Gestion du Projet :

Le démarrage du projet requiert, en premier lieu, la mise en place d'une « Unité de Gestion du Projet, (UGP) », composée d'experts de longue et de courte durée, pour une période allant jusqu'à l'élection Présidentielle de 2011, couvrant l'ensemble du processus de mise en œuvre de la LEPI et son utilisation effective en 2011. Cette Unité sera installée et prendra fonction dès l'installation de la CPS. Les experts et consultants seront placés auprès de la MIRENA, mais travailleront également avec les autres acteurs, notamment la Cour Constitutionnelle et les organisations de la société civile. La Joint Task Force CE-PNUD fournira un appui dans les choix méthodologiques relatifs à la mise en œuvre de la LEPI. L'UGP sera notamment chargée de :

- L'appui technique à la MIRENA et aux institutions chargées du cadre légal et de la gestion du contentieux du recensement électoral ;
- La formation des acteurs ;
- Le conseil en matière de gestion, de coordination et d'organisation du recensement, etc. ;
- Sur la base des faiblesses constatées et de l'expérience acquise, faire des recommandations sur les réformes et ajustements susceptibles d'être introduits afin d'améliorer la gestion de la LEPI.

Experts internationaux permanents :

- Conseiller Technique Principal (CTP);
- Expert LEPI;
- Expert chargé du recensement électoral et ICT;
- Expert administration, approvisionnement et finances;
- Expert sensibilisation et société civile (en charge du genre);
- Volontaire des Nations-Unies en appui à l'expert sensibilisation et société civile.

Cadres nationaux permanents :

- Assistant logisticien;
- Assistant administratif;

- Assistant

Consultants internationaux ponctuels selon les besoins

- Consultant juridique, procédures électorales et contentieux électoral;
- Consultant en communication et société civile;
- Consultant en opérations et logistique électorale.

Personnel d'appui local :

- 2 chauffeurs.

Le PNUD est chargé de mettre en place et superviser l'UGP qui travaillera en étroite collaboration avec la MIRENA et les organisations bénéficiaires qui sont responsables chacune de la programmation et de la réalisation des activités à financer. Le CTP assurera la liaison avec le Comité de Pilotage. Le personnel de l'UGP sera recruté selon les procédures du PNUD à travers un processus de sélection compétitif auquel sont associés la MIRENA et les PTFs contribuant au Panier, qui le souhaitent.

6.3.3. La MIRENA

Sous l'égide de la CPS la MIRENA devra, à ce titre, élaborer avec l'appui de l'UGP, le plan de travail et d'acquisition du matériel, conformément au plan d'activités opérationnel, s'assurer ensemble avec l'unité de gestion de projet du bon déroulement du RENA et des activités connexes, et s'assurer de l'obtention des résultats de chaque étape d'activités.

6.3.4. Le Gouvernement

Outre sa contribution financière à la réalisation de la LEPI, il devra s'assurer que les apports et facilités des autres structures nationales seront mobilisés dans les délais requis ; il prend en charge le fonctionnement de la CPS et de la MIRENA et assure la liaison entre le projet et ses composantes.

6.3.5. Les PTFs (participant au panier)

Ils assurent la mise à la disposition du financement du projet d'appui à la LEPI et participent au comité de pilotage. Ils mènent le plaidoyer politique sur certaines questions.

6.3.6. Le PNUD

Le PNUD gère le panier commun, met à la disposition de la MIRENA, conformément au plan de travail, les moyens nécessaires (matériel et technique) pour la mise en œuvre des activités et rend compte de l'utilisation des fonds. Il finance l'équipe de gestion du projet. Il coordonne l'assistance de la Communauté Internationale, contribue à la mobilisation des ressources et co-préside avec la CPS et la Commission Européenne, le Comité de Pilotage du projet.

6.4. Procédures de recrutement et d'acquisition des biens et services

L'acquisition en biens, services et assistance technique, ainsi que la supervision des actifs, est sous la responsabilité de l'Unité de Gestion du Projet. Lorsqu'il est en place, le Comité de Pilotage valide la sous-traitance d'organisations spécialisées ou d'entreprises. L'acquisition sera réalisée en accord avec les règles et règlements du PNUD avec l'appui de PSO, en prenant en compte les principes de rentabilité et de meilleures pratiques en matière d'acquisition. Les activités liées au Panier qui sont sous-traitées feront l'objet d'appels d'offres conduits par l'Unité de Gestion du Projet en accord avec les règles et procédures du PNUD.

6.4.1. Processus d'Acquisition

Afin de renforcer la mise en œuvre des projets en matière d'exécution financière ou d'exécution physique des projets le PNUD Cotonou a établi un Centre des Services ,qui, a pour objectif de fournir des services d'appui en terme de recrutement du personnel et d'acquisition des biens, matériels et équipements de manière à faciliter une bonne mise en œuvre des activités de projets. Ce centre appuiera également le projet LEPI et effectuera les procédures et les processus d'acquisition pour la LEPI.

Le projet recrutera, selon les besoins, une assistance technique ponctuelle , incluant un expert d'acquisition de matériel électoral avec une connaissance approfondie des spécifications techniques, pour quelques mois, pour appuyer le centre dans la première phase essentielle d'acquisition.

En outre, toutes les opérations qui seront menées par le PNUD seront portées à l'intention des partenaires et du public et devraient être menées dans le strict respect des procédures opérationnelles du PNUD et donc en concordance aux normes internationales. Dans le cas d'un appel d'offre, le centre de services peut recevoir des offres directement, soit par courrier, fax ou e-mail. Pendant les opérations effectuées par le PNUD Bénin, le bureau des acquisitions à Copenhague fournira un soutien solide, de surveillance et 'back-stopping' quotidiennement en cas de besoin. S'il est nécessaire de passer une transaction hors du contexte local, l'achat sera traité par le PNUD Copenhague. Afin de soutenir le renforcement des capacités, le personnel du PNUD pourra organiser des évaluations réalisées à Copenhague incluant soit le personnel du PNUD du Bénin, soit le Conseiller Technique, soit le Conseiller d'achat.

6.4.2. PNUD/PSO Copenhague

L'acquisition de matériel, de logiciels et de services pour l'enregistrement des électeurs et des activités en faveur de la LEPI sera réalisée avec l'appui du PNUD/Procurement Support Office (PSO) - le Bureau d'appui aux achats et centre d'expertise, à Copenhague.

Pendant des années, le PNUD a accumulé une vaste compréhension et une expérience en matière d'assistance technique et d'appui à la conduite d'élections démocratiques, soit par le siège du PNUD ou ses bureaux de pays. Le PNUD est devenu un grand acteur dans l'acquisition de matériel électoral, couvrant les bulletins de vote et les urnes, l'encre indélébile, les fournitures de bureau, et l'équipement biométrique d'enregistrement des électeurs. En outre, le PNUD a récemment accru son attention sur la phase essentielle qu'est la planification, et sur une meilleure intégration des programmes et des opérations. Ceci est particulièrement rélevant dans la période de pré-scrutin et budgétisation pour l'achat de matériel électoral.

Le PNUD a renforcé la fonction achat et ses services de conseil par la réorganisation et la restructuration de PSO à New York et à Copenhague. Le Global Procurement Unit (GPU), qui constitue la partie opérationnelle, offre à la fois l'appui d'acquisition directe ainsi que des conseils sur le planning, le budget, le calendrier de la procédure d'appel d'offres, et la mise en place des projets.

6.4.3. Le recrutement des experts et consultants

Le recrutement des experts et consultants pourrait bénéficier d'une assistance ponctuelle de la Joint Task Force CE-PNUD. Il est recommandé que la présélection des candidats soit faite de manière coordonnée entre la Division de l'assistance électorale du Département des Affaires Politiques et la Joint Task Force CE-PNUD qui maintiennent un registre d'experts internationaux en conformité avec les exigences d'une revue compétitive et une diversité des postulants. La Division de l'assistance électorale du Département des Affaires Politiques en synergie avec la Joint Task Force CE-PNUD fournira une liste des candidats aux bureaux pays du PNUD, aux délégations de la CE et aux autorités nationales concernées (MIRENA) pour appréciation.

6.5. Communication et visibilité

L'Unité de Gestion, sous l'égide du Comité de Pilotage, maintiendra des contacts réguliers avec la communauté des bailleurs intéressés par l'établissement de la LEPI au Bénin. L'Unité de Gestion du

Projet, en tant que Secrétariat du Comité de Pilotage, a la responsabilité de faire circuler toutes les informations pertinentes sur le Panier aux PTFs et aux autres parties prenantes intéressées. L'Unité de Gestion rédigera le Procès Verbal des réunions du Comité de Pilotage et le communiquera aux Parties signataires, et aux PTFs dans les trois jours suivant la réunion. Des rapports périodiques et d'autres documents seront fournis aux Parties signataires et aux PTFs. L'Unité de Gestion du Projet devra, concevoir, développer et actualiser des archives électroniques des documents et informations sur le processus d'établissement de la LEPI, disponibles pour toutes les parties prenantes au processus.

Le PNUD reconnaît l'importance de garantir la visibilité des PTFs contribuant au Panier pendant chaque phase du projet. Des mesures et des initiatives spécifiques seront prises afin d'assurer la perception adéquate et la visibilité du rôle et des efforts de chaque PTF dans la mise en œuvre du Panier. Les actions de visibilité qui seront planifiées et mises en œuvre viseront quatre groupes clés : les populations, le Gouvernement, la CPS/MIRENA, et les PTFs. Ceux-ci pourront être spécifiés ultérieurement dans des accords de partage des coûts. Dans cette logique, les coûts liés aux actions de visibilité sont considérés comme éligibles dans le budget dudit projet. Les logos des PTFs contribuant au Panier, ainsi que du Gouvernement et de la CPS/MIRENA figureront dans l'en-tête des courriers envoyés au nom de l'Unité de Gestion du Projet.

6.6. Contexte juridique du projet

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de Programmation dans le cadre politique défini par le Conseil d'Administration. Le présent document du projet constitue l'instrument visé à l'article 1er de l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le développement, signé le 2 mai 1977.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentation des coûts dus à l'inflation.
- les révisions pour l'accroissement des dépenses du personnel ou d'autres frais dus à l'inflation ou à d'autres causes.

VII. Pérennisation des Acquis

7.1. Réutilisation de l'infrastructure dans le cadre de l'informatisation du casier judiciaire

La loi N° 2007- 25 du 23 Novembre 2007 portant règles générales pour les élections en République du Bénin établi, aux articles 32 et 33, un régime d'exclusion judiciaire. Indépendamment des discussions qui pourraient être engagées sur le bien fondé de maintenir un spectre aussi large d'exclusion, force est de constater que celui-ci ne connaît qu'une application sporadique. Ceci résulte 1) des modalités d'élaboration des listes manuelles, 2) de la situation qui prévaut en matière de gestion du casier judiciaire. La mise en place d'une LEPI imposant la mise place de mécanismes de révision appropriés supposerait nécessairement que soient réglés les problèmes relatifs à l'entretien et la gestion du casier judiciaire, afin de permettre la mise en place d'une procédure adaptée de circulation de l'information du Ministère de la Justice vers l'administration électorale.

De la même manière que l'identification des personnes constitue une question à résoudre dans le cadre de la mise en place de la LEPI, elle est un obstacle à la constitution d'un casier judiciaire. Or, si

la constitution à brève échéance d'un Etat civil performant n'est pas envisageable, la biométrie a d'ores et déjà été identifiée comme une option réaliste pour l'identification des récidivistes⁵.

Bien que la mise en place du casier judiciaire implique, avant tout la mise en œuvre de moyens et de procédures adaptées, sur base du constat qui a pu être établi quant aux causes et carences actuelles, procédurales et institutionnelles, l'utilisation de la biométrie a été identifiée comme l'approche la plus rationnelle permettant d'atteindre cet objectif. L'introduction de la biométrie dans le cadre électoral constituerait une opportunité évidente dans la mesure où la technologie utilisée est transposable et répond aux besoins immédiats du secteur judiciaire. L'établissement d'une telle passerelle, pour peu que les dispositions légales nécessaires en ce qui concerne les transferts d'information soient mises en place, permettraient, indépendamment des difficultés relatives à l'identification de l'individu par son état civil, de s'assurer – par comparaison des données biométriques – de l'exactitude des opérations de radiation découlant des décisions de justice. Il paraît évident que l'expérience acquise en matière de récolte et de traitement des données au cours du processus de constitution de la LEPI serait, en outre, de nature à favoriser une mise en place plus rapide du casier judiciaire et ce, dans la mesure où, pour l'essentiel, les processus de traitement des données sont directement transférables.

7.2. Appui aux Organisations de la Société Civile

L'assistance aux Organisations de la Société Civile nationale a pour objectif de contribuer à la formation desdites organisations en vue de la sensibilisation des populations sur le processus LEPI et la formation de celles-ci sur leurs droits et devoirs civiques relatif aux processus LEPI. Ce volet veillera en particulier à apporter une assistance sur l'appui des Organisations de la Société Civile (OSC) en ce qui concerne la dissémination de l'information sur l'importance et la mise en œuvre de la LEPI ainsi que sur le processus électoral. Le projet soutiendra en conséquence la production de matériels d'information en faveur de certaines organisations de la société civile. Le projet aura comme but de suivre les principes de transparence et de clarté, en ce qui concerne la communication et la consultation. Les critères de sélection des parties pour le LEPI doivent être négociés au préalable avec les parties et comprises par tous.

A cet égard, le projet se fondera sur ces deux critères principaux, dans le choix des OSC et réseaux d'OSC qui seront ses partenaires : l'expérience avérée dans le domaine de la sensibilisation autour des processus et opérations électorales et les capacités d'assurer une couverture géographique significative du territoire national. L'expérience de travailler sous financement du PNUD et d'autres partenaires sera également considérée comme un atout.

La participation des Organisations de la Société Civile dans le processus de LEPI peut améliorer la crédibilité du processus électoral. Le PNUD soutiendra le développement des mécanismes visant à encourager la collaboration et les échanges entre les Organisations de la Société Civile pour leur implication dans le processus LEPI.

VIII. RISQUES ET MESURES DE GESTION DE RISQUES

Les risques d'ordre politique liés à la mise en œuvre de la LEPI découlent logiquement des conséquences des contestations relatives aux derniers scrutins. Le climat de méfiance s'est installé multipliant les exigences sur la LEPI, son processus de mise en œuvre et l'organe en charge de sa gestion tout autant que l'instance initiatrice de celle-ci. Les acteurs politiques ainsi que la société civile réclament une transparence et une participation active dans le processus de mise en œuvre. La transparence dans la désignation de membres de la CPS et la MIRENA, comme de leurs démembrements pourra pallier à ce climat de méfiance.

⁵ Voir à cet égard le rapport de mission court terme de M. Pierre Leclercq, de novembre 2005, réalisé dans le cadre de l'appui au Programme Intégré de Renforcement des Systèmes Juridique et Judiciaire du Bénin (Assistance technique aux Cours et Tribunaux).

Sur le plan organisationnel, la CPS et la MIRENA ne disposent pas des capacités nécessaires pour mener tout seul ce projet. Il va nécessiter une synergie avec toute structure pertinente en la matière.

Par rapport aux contraintes calendaires, les échéances électorales de 2011 et la complexité ainsi que la lourdeur du processus de mise en œuvre de la LEPI demeurent une préoccupation majeure quand au respect des délais relatifs aux activités critiques du projet. Les difficultés d'accès de certaines régions lacustres et marécageuses auront un impact sur la participation des populations. Ceci constitue un facteur défavorisant aussi bien pour le déplacement des agents recenseurs que des pétitionnaires vers les centres de collecte que pour le transport du matériel de recensement.

Les partenaires politiques, techniques et financiers devront donc veiller à appuyer toutes les tentatives visant à favoriser le consensus avant le démarrage du projet, pendant et après la mise en œuvre de la LEPI. Toute dégradation significative de la situation politique pourrait avoir pour conséquence la discontinuité dans les prises de décision qui mettraient la mise en œuvre de la LEPI et son acceptation en péril.

Par ailleurs, compte tenu du démarrage du projet avant la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour sa conclusion, il y a le risque que les ressources disponibles ne couvrent pas en leur totalité les opérations prioritaires à être réalisées. A cet égard, le PNUD s'engagera à redoubler ses efforts pour la mobilisation des ressources additionnelles requises, et s'assurera de l'identification au préalable des actions prioritaires, et de la bonne gestion des ressources déjà promises.

IX. SUIVI/EVALUATION

Le programme d'appui au processus LEPI fera l'objet d'une évaluation à mi parcours, ainsi qu'une évaluation en fin de projet. Cette mission aura pour objet de déterminer dans quelle mesure les indicateurs préalablement identifiés auront été remplis.

Un cadre logique avec des indicateurs doit être validé par le Comité de Pilotage au début du projet. Ces indicateurs feront l'objet d'un suivi régulier par les membres de ce Comité.

Ces indicateurs, qui reflètent les standards internationaux en la matière, portent, en particulier, sur les aspects suivants :

Evaluation des attributions de l'organe en charge de la gestion de la LEPI;
Evaluation de la qualité des listes ;

X. BUDGET ESTIMATIF GLOBAL

Le budget cadre ci-après constitue une évaluation, à partir du projet de budget élaboré et présenté au Partenaires. Comme tout budget, il peut être soumis à des révisions. Il regroupe les lignes budgétaires représentant le financement minimum indispensable pour organiser les opérations du RENA et les activités connexes dans des conditions matérielles satisfaisantes.

10.1. Budget prévisionnel de la mise en œuvre

BUDGET PROVISOIRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LEPI

COMPOSANTES

RESSOURCES

	CFA	EUR	USD
	1	655.957	468.437
	65.595.700	100.000	140.030
CADRE JURIDIQUE	65.595.700	100.000	140.030
APPUI A LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET A LA GESTION DU CONTENTIEUX	6.559.570	10.000	14.003
CONTENTIEUX	13.119.140	20.000	28.006
FORMATIONS	39.357.420	60.000	84.018
ACHATS ET INSTALLATIONS DES EQUIPEMENTS	6.559.570	10.000	14.003
ATELIERS ET SEMINAIRES	14.388.843.694	21.939.812	30.722.457
LEPI	639.973.950	975.633	1.366.190
CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	2.850.303.364	4.345.259	6.084.710
RECENSEMENT PORTE A PORTE	4.470.871.720	6.815.800	9.544.232
KITS BIOMETRIQUES (OPTION 3215 KITS)	152.472.000	232.442	325.490
CENTRE NATIONAL DE TRAITEMENT (12 mois)	344.806.000	525.653	736.077
CENTRES DE TRAITEMENT COMMUNAL	3.911.564.250	5.963.141	8.350.246
FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE COLLECTE	1.843.949.450	2.815.190	3.942.138
DELIVRANCE DES CARTES	46.644.000	71.108	99.573
CENTRES DE DISTRIBUTION (CENTRES DE COLLECTE)	1.800.000.000	2.744.082	3.842.565
PRODUCTION DES CARTES	119.288.960	181.912	254.652
PRODUCTION DES LISTES	26.200.000	40.000	55.930
IMPRESSION	37.474.960	57.130	80.000
EQUIPEMENTS ET CONSOMMABLES	55.614.000	84.782	118.722
AFFICHAGE DES LISTES	1.223.553.382	1.865.287	2.611.988
AUTRES COMPOSANTES DU PROJET			

UNITE DE GESTION DE PROJET (UGP)	961.170.582	1.465.287	2.051.866
CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL	128.068.099	195.238	273.395
EXPERT LEPI	109.614.258	167.105	234.000
EXPERT RECENSEMENT & ICT	96.460.547	147.053	205.920
EXPERT ADMINISTRATION	109.614.258	167.105	234.000
EXPERT SENSIBILISATION & SOCIETE CIVILE	96.460.547	147.053	205.920
CONSULTANTS	34.979.596	53.326	74.673
VOLONTAIRE DES NU	25.295.598	38.562	54.000
ASSISTANT LOGISTICIEN	13.490.986	20.566	28.800
ASSISTANT ADMINISTRATIF	13.490.986	20.566	28.800
ASSISTANT	10.800.000	16.464	23.055
CHAUFFEURS	11.340.000	17.287	24.208
VEHICULES	28.574.657	43.561	61.000
MATERIEL DE BUREAU	19.678.710	30.000	42.009
APPUI DE LA TASK FORCE CE-PNUD	13.119.140	20.000	28.006
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	250.183.200	381.401	534.080
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	262.382.800	400.000	560.122
AFFICHES ET MATERIEL PEDAGOGIQUE	151.526.067	231.000	323.471
PROJET PAR COMMUNE (SOCIETE CIVILE)	101.017.378	154.000	215.647
ATELIERS ET SEMINAIRES (SOCIETE CIVILE)	9.839.355	15.000	21.004
	15.677.992.776	23.905.099	33.474.475
AUTRES DEPENSES			
CONTINGENCES (3%)	470.339.783	717.028	1.004.061
EVALUATION	32.790.590	49.988	70.000
FRAIS GENERAUX DE SERVICE (7%)	1.097.459.494	1.673.066	2.342.811
TOTAL DES DEPENSES DU PROJET	17.278.582.643	26.345.181	36.891.347
COUT PAR INSCRIT	3456	5,27	7,38

**SOUS-TOTAL DES
DEPENSES**

XI. Annexes

1. Procurement Action Plan

CENTRE COMMUNAL DE TRAITEMENT (CCT)

Personnel	Appui technique du projet	Nombre	Taux journalier	Période	CFA		EUR		USD	
Les superviseurs et contrôleurs sont en appui										
Consommables et réparations										
		1	3.200	365	1.168.000	1.780			2.493	
Equipements										
			Quantité	PU						
	Ordinateurs de bureau	3		327.500	982.500	1.497			2.097	
	Réseau local	1		131.000	131.000	199			279	
	Matériel de bureau	6		115.000	690.000	1.051			1.472	
	Onduleur 5KVA	1		524.000	524.000	798			1.118	
	Serveurs et unités de disque	1		982.500	982.500	1.497			2.097	
					3.310.000	5.046			7.066	
Sous-Total par CTC										
					4.478.000	6.826			9.559	
Total (77 communes)										
					344.806.000	525.602			736.043	

COUTS RECURRENTS COLLECTE

Fonctionnement du centre de collecte									
	Nombre	Taux journalier	Nombre de jours	CFA	EUR	USD			
Président (local)	8 970	3 500	18	585 110 000	861 504	1 206 373			
Préposé à l'identification (local)	8 970	2 500	18	403 650 000	615 360	861 695			
Préposé à l'enregistrement	8 970	2 500	18	403 650 000	615 360	861 695			
Frais d'hébergement P.E.	8 970	3 000	18	484 380 000	738 432	1 034 034			
Frais de déplacement P.E.	8 970	2 500	18	403 650 000	615 360	861 695			
Membre polyvalent	8 970	2 000	18	322 920 000	492 288	689 356			
Frais d'hébergement M.P.	8 970	3 000	18	484 380 000	738 432	1 034 034			
Frais de déplacement M.P.	8 970	2 500	18	403 650 000	615 360	861 695			
Carburant mélangé	8 970	865	15	116 385 750	177 428	248 455			
15 jours de travail + 3 jours de formation									
Total fonctionnement				3 587 775 750	5 469 524	7 659 032			
Contrôleurs techniques									
Aire 1	73	3 000	26	5 694 000	8 680	12 155			
Frais d'hébergement contrôleurs	73	3 000	26	5 694 000	8 680	12 155			
Frais de déplacement contrôleurs	73	2 500	26	4 745 000	7 233	10 129			
Aire 2	87	3 000	26	6 786 000	10 345	14 486			
Frais d'hébergement contrôleurs	87	3 000	26	6 786 000	10 345	14 486			
Frais de déplacement contrôleurs	87	2 500	26	5 655 000	8 620	12 072			
Aire 3	84	3 000	26	6 552 000	9 988	13 986			
Frais d'hébergement contrôleurs	84	3 000	26	6 552 000	9 988	13 986			
Frais de déplacement contrôleurs	84	2 500	26	5 460 000	8 323	11 655			
Aire 4	85	3 000	26	6 630 000	10 107	14 153			

Frais d'hébergement contrôleurs	85	3 000	26	6 630 000	10 107	14 153
Frais de déplacement contrôleurs	85	2 500	26	5 525 000	8 422	11 794
Aire 5	81	3 000	26	6 318 000	9 631	13 487
Frais d'hébergement contrôleurs	81	3 000	26	6 318 000	9 631	13 487
Frais de déplacement contrôleurs	81	2 500	26	5 265 000	8 026	11 239
Aire 6	136	3 000	26	10 608 000	16 171	22 645
Frais d'hébergement contrôleurs	136	3 000	26	10 608 000	16 171	22 645
Frais de déplacement contrôleurs	136	2 500	26	8 840 000	13 476	18 871
20 jours de travail + 3 jours de formation par aire opérationnelle + 3 jours de déplacement de kits						
Superviseurs techniques	105	5 300	365	203 122 500	309 658	433 617
Total contrôle et supervision				323 788 500	493 602	691 201
Total des frais récurrents de collecte				3 911 564 250	5 963 126	8 350 233
Affichage des listes électorales						
Affichage liste provisoire						
2 membres des centres de collecte	8 970	1 300	2	23 322 000	35 554	49 786
Fournitures	8 970	500	1	4 485 000	6 837	9 574
Affichage par bureau de vote						
2 membres des centres de collecte	8 970	1 300	2	23 322 000	35 554	49 786
Fournitures	8 970	500	1	4 485 000	6 837	9 574
Total affichages				55 614 000	84 782	118 720

Distribution cartes									
2 membres des centres de collecte									
CTC	8.970	1.300	4	45.644.000	71.108	99.573			
Cartes	4.500.000	400	1	1.800.000.000	2.744.082	3.842.565			
<i>Total distribution</i>				1.846.644.000	2.815.190	3.942.138			
TOTAL				5.813.822.250	8.863.098	12.411.091			

Cartographie censitaire							655.957	468.437
	Qté	Unité	C.U	CFA	EUR	USD		
Récupération des travaux précédents								
Analyse des travaux précédents	1	1	53 000 000	53 000 000	80 797	113 142		
Total récupération des travaux précédents				53 000 000	80 797	113 142		
Formation								
Chef d'équipe	120	5	4 500	2 700 000	4 116	5 763		
Agents cartographes	850	5	3 500	14 875 000	22 676	31 754		
Formateurs (Superviseurs)	48	5	15 000	3 600 000	5 488	7 685		
Frais de déplacement	48	1	10 000	480 000	731	1 024		
Total formation				21 655 000	33 011	46 226		
Travaux de terrain								
Chef d'équipe	114	60	4 500	30 780 000	46 923	65 707		
Agents cartographes	810	60	3 500	170 100 000	259 315	363 122		
Superviseurs	48	20	45 000	43 200 000	65 857	92 221		
Location des véhicules (agents)	16	65	50 000	52 000 000	79 273	111 007		
Chauffeurs des équipes	16	65	20 000	20 800 000	31 709	44 402		
Chauffeurs de supervision	16	20	20 000	6 400 000	9 756	13 662		
Location véhicules de supervision	16	20	50 000	16 000 000	24 391	34 156		
Chauffeurs de coordination	16	7	20 000	2 240 000	3 414	4 781		
Location véhicules de coordination	16	7	45 000	5 040 000	7 683	10 759		
Carburant/Déplacement supervision	16	20	10 000	3 200 000	4 878	6 831		
Carburant/Déplacement coordination	16	7	10 000	1 120 000	1 707	2 390		
Carburant/Déplacements terrain	16	65	10 000	10 400 000	15 854	22 201		
Total travaux de terrain				361 280 000	550 760	771 239		
Sensibilisation								
Chef de quartier	3.722	1	5 000	18 610 000	28 370	39 727		
Chef d'arrondissement	545	1	10 000	5 450 000	8 308	11 634		
Sensibilisation (Radio/Télévision)	40	15	50 000	30 000 000	45 734	64 042		
Communes	77	1	25 000	1 925 000	2 934	4 109		

Total sensibilisation					55 985.000	85.346	119.512
Fournitures de terrain							
	Papier Ozalid	1.000	1	11.800	11 800.000	17 988	25.190
	Amoniaque	230	1	12.000	2 760.000	4.207	5.891
	Recherche aux archivages et tirage des cartes	5	10	5.000	250.000	361	533
	<i>Total fournitures de terrain</i>				14 810.000	22 576	31 614
Fournitures et impression							
	GPS	150	1	230.000	34 500.000	52.594	73.649
	Dictaphone	150	1	52.400	7 860.000	11.982	16.779
	Fournitures de bureau	1	1	2.000.000	2 000.000	3.048	4.269
	Impression et photocopies	1	1	3.000.000	3 000.000	4.573	6.404
	<i>Total fournitures et impression</i>				47 360.000	72.197	101.101
Sous-total					554.090.000	844.687	1.182.834
Institut géographique national							
Validation (10% de la valeur des travaux)					55 409.000	84.469	118.283
Imprévus					609.499.000	929.156	1.301.117
	5%				30.474.950	46.458	65.056
TOTAL					639.973.950	975.613	1.366.173

Recensement national approfondi						
	Qté	Unité	C.U.	CFA	EUR	USD
Formation						
Frais de subsistance des formateurs	4	5	25.000	500.000	762	1.067
Frais de subsistance des superviseurs	22	5	25.000	2.750.000	4.192	5.870
Total formation				3.250.000	4.954	6.937

Frais de subsistance contrôleurs	600	23	6 000	82 800 000	126 227	176 758
Frais de subsistance superviseurs	6	25	25 000	3 750 000	5 716	8 005
Frais de subsistance chauffeurs des superviseurs	6	25	10 000	1 500 000	2 286	3 202
Frais de subsistance superviseurs	22	25	45 000	24 750 000	37 731	52 835
Frais de subsistance chauffeurs des superviseurs	22	25	20 000	11 000 000	16 769	23 482
Frais de subsistance coordonnateurs	6	15	45 000	4 050 000	6 174	8 645
Frais de subsistance chauffeurs des coordonnateurs	6	15	20 000	1 800 000	2 744	3 842
Frais de déplacement chefs d'équipe	3 000	22	3 000	198 000 000	301 849	422 682
Usure des motos des contrôleurs	600	1	15 000	9 000 000	13 720	19 212
Total des opérations de terrain				1 781 600 000	2 716 027	3 803 282
Transport et carburant						
Location des véhicules des superviseurs	22	30	63 000	41 580 000	63 388	88 763
Carburant contrôleurs	500	23	5 000	57 500 000	87 658	122 748
Carburant supervision	22	30	25 000	16 500 000	25 154	35 223
Carburant Coordination nationale	3	15	25 000	1 125 000	1 715	2 401
Administration	10	15	25 000	3 750 000	5 716	8 005
Département	12	10	10 000	1 200 000	1 829	2 561
Total transport et carburant				121 655 000	185 460	259 701
Autres dépenses						
Menues dépenses par équipe	22	1	15 000	330 000	503	704
Frais de communication contrôleurs	500	1	10 000	5 000 000	7 622	10 673
Frais de pharmacie enquêteurs	10 600	1	5 000	53 000 000	80 797	113 142
Matériel de terrain	10 600	1	10 000	106 000 000	161 595	226 284
Total autres dépenses				164 330 000	250 517	350 803
Sensibilisation						
Sensibilisation des communes	77	4	25 000	7 700 000	11 738	16 437
Sensibilisation des chefs d'arrondissements	546	2	10 000	10 920 000	16 647	23 311
Sensibilisation des chefs de village	4 000	3	5 000	60 000 000	91 469	128 085
Sensibilisation radios communautaires	1	1	2 000 000	2 000 000	3 048	4 269
Sensibilisation radios nationales	8	10	15 000	1 200 000	1 829	2 561
Confection des affiches	1	1	5 000 000	5 000 000	7 622	10 673

